

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024**

**Délibération n° 2024\_102**  
**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE - MODIFICATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la ville au sein du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) dont la vocation est d'exercer les droits résultant pour les collectivités locales des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution, à l'utilisation de l'énergie électrique.

La Ville y est représentée par six délégués.

Suite à la démission de Monsieur Thomas DOVICHY, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville.

Selon les dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, par dérogation, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-034 en date du 10 juillet 2020 désignant les représentants de la Ville au sein du SDEEG,

**Vu** la lettre de démission de Monsieur Thomas DOVICHY de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 2 septembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de ne pas recourir au scrutin secret ;

**ARTICLE 2 :** de désigner Monsieur Jean-Marie ACHIARY en tant que délégué au sein du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) en remplacement de Monsieur Thomas DOVICHY.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour



**Alain CHARRIER**  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

Envoyé en préfecture le 08/10/2024  
Reçu en préfecture le 08/10/2024  
Publié le 08/10/24  
ID 033-213302813-20241007-6188-DE-1-1

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*